



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. **Débitrice: DO ESPIRITO SANTO DES SA**, Chemin de Rouelbeau 2, 1252 Meinier
2. **Déclaration de faillite:** 17.12.2012
3. **Procédure:** sommaire
4. **Délai de production:** 09.05.2013
5. **Remarques:** Faillite : DO ESPIRITO SANTO DES SA / 2012 - 2208 U

VENTE DE GRE-A-GRE EN URGENCE

Les créanciers de la faillite sont rendus attentifs au fait que l'Office des faillites va procéder à une vente de gré-à-gré en urgence des actifs de la faillite DO ESPIRITO SANTO DES SA, sis au 60, route de Mon-Ideé 1241 Puplinge.

Les biens seront vendus à la société offrante pour un montant de CHF 70'000.00. Les créanciers sont invités à faire une offre supérieur en exposant par écrit le montant de son offre et en déposant ledit montant sur le compte de l'Office des faillites (BCGe CH12 0078 8000 K325 3854 3) d'ici au plus tard le 22 avril 2013, en indiquant la référence 2012-2208 U. Ceux qui ne répondront pas dans le délai imparti seront considérés comme approuvant la vente de gré-à-gré.

Pour le surplus, toute personne revendiquant des biens faisant partie de cette faillite doit s'annoncer par écrit et dans le délai mentionné ci-dessus. A défaut, les biens ne pourront plus être restitués.

Le dossier est disponible auprès de l'Office pour consultation.

VENTE DE GRE-A-GRE EN URGENCE

Les créanciers de la faillite sont rendus attentifs au fait que l'Office des faillites va procéder à une vente de gré-à-gré en urgence des actifs de la faillite DO ESPIRITO SANTO DES SA, sis au 2, chemin Rouelbeau 1252 MEINIER.

Les biens seront vendus à la société offrante pour un montant de CHF 8'000.00. Les créanciers sont invités à faire une offre supérieur en exposant par écrit le montant de son offre et en déposant ledit montant sur le compte de l'Office des faillites (BCGe CH12 0078 8000 K325 3854 3) d'ici au plus tard le 22 avril 2013, en indiquant la référence 2012-2208 U. Ceux qui ne répondront pas dans le délai imparti seront considérés comme approuvant la vente de gré-à-gré.

Pour le surplus, toute personne revendiquant des biens faisant partie de cette faillite doit s'annoncer par écrit et dans le délai mentionné ci-dessus. A défaut, les biens ne pourront plus être

restitués.

Le dossier est disponible auprès de l'Office pour consultation.

Pierre ROSSETTI, Chargé de faillites

Pour tout renseignement:

Groupe 4 + 41 22 3888904

F2012002208

Office des faillites

1227 Carouge

00883343

